

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE  
Sous-Comité juridique**

*Transcription non éditée*

**816<sup>e</sup>** séance

Mardi 30 mars 2010, à 15 heures  
Vienne

*Président* : M. A. Talebzadeh (République islamique d'Iran)

*La séance est ouverte à 15 h 14.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs. Je déclare ouverte la 816<sup>e</sup> séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais tout d'abord vous expliquer notre programme de travail pour cette après-midi. Nous allons poursuivre et, j'espère terminer, l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace". Nous allons également poursuivre et, je l'espère, terminer l'examen du point 9, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

Nous allons poursuivre l'examen du point 13 "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique".

Nous allons ensuite lever la plénière pour que le groupe de travail sur le point 12 puisse tenir sa cinquième réunion sous la présidence de Mme Irmgard Marboe de l'Autriche.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce programme de travail. Cela ne semble pas être le cas. Pardon, la République de Corée. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. W.-h. PARK** (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Nous aurons

une autre réunion du groupe de travail cette après-midi au titre du point 12 après la fin de la présente plénière ? Si le groupe de travail termine plus tôt que prévu et s'il nous reste une ou deux heures en plus, est-ce que vous pourriez reconvoquer le Sous-Comité juridique pour que nous puissions terminer plus tôt que prévu, peut-être que nous pourrions économiser une journée.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Oui, effectivement, c'est une bonne idée. Je me tourne tout de suite vers le secrétariat. M. Hedman, est-ce que l'on peut abréger la réunion ?

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat a envoyé la traduction d'une partie du rapport. Comme vous le savez, toutes les parties du rapport doivent être révisés par les services d'édition et traduits dans toutes les langues et cela prend un certain temps. Les services de traduction de l'ONU sont très efficaces. Nous attendons déjà la première partie du rapport dès demain ainsi que les rapports du groupe de travail chargé du point 7 et le groupe de travail chargé du point 5 de l'ordre du jour. Donc, demain on pourra déjà adopter la première partie du rapport, notamment demain après-midi. Le rapport du groupe chargé du point 12, puisqu'on termine aujourd'hui, nous ne pourrions pas avoir le rapport demain, ni matin ni après-midi. Il faudra un certain temps pour traduire ce rapport. Donc, une partie du rapport devra être adoptée jeudi, désolé. Le secrétariat fera tout son possible pour que nous puissions finir jeudi midi. Ça c'est possible. Mais nous devons quand même nous réunir jeudi matin.

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Hedman pour vos explications. Avez-vous des questions ou des commentaires. Le Venezuela.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ce matin, nous avons demandé au secrétariat de rouvrir le point 5 de l'ordre du jour. J'ai écouté avec attention l'explication que vous avez fournie et je n'ai pas entendu dire ou je n'ai pas vu, il n'y a écrit nulle part, en tout cas, qu'on allait nous donner la possibilité de nous exprimer au titre du point 5. Est-ce que c'est le cas ?

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le représentant du Venezuela. Ne vous inquiétez pas, nous allons revenir au point 4 et au point 5 de l'ordre du jour puisque j'ai des orateurs inscrits au titre du point 4 et du point 5. Les points 4 et 5 seront rouverts.

D'autres commentaires ?

Je voudrais également vous demander de bien vouloir passer en revue la liste des participants, document CRP.2. Je vous demande de bien vouloir apporter vos commentaires ou modifications éventuelles au secrétariat avant ce soir.

**Débat général** (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Reprenons le point 4 de l'ordre du jour, "Débat général". Une délégation m'a demandé de pouvoir intervenir au titre du point 4 de l'ordre du jour, "Débat général". Si vous n'y voyez pas d'objection, je voudrais rouvrir le point 4 de l'ordre du jour pour donner la parole au Royaume-Uni. Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni. Vous avez la parole.

**M. CROWTHER** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Dans notre déclaration, la semaine dernière au titre du point 4 de l'ordre du jour, le "Débat général", nous avons dit que le Royaume-Uni allait créer une nouvelle agence spatiale et que nous allons vous donner plus d'informations concernant nos projets.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que l'agence spatiale du Royaume-Uni sera lancée le 1<sup>er</sup> avril 2010. Cette nouvelle agence remplacera le Centre spatial national britannique et regroupera différents types d'activités spatiales sous une seule organisation chargée de la gestion afin d'améliorer la prise de décision stratégique et améliorer l'efficacité. Nous allons commencer également la

souscription du Royaume-Uni à l'ESA et ensuite nous allons inclure les intérêts du Royaume-Uni dans les projets de l'Union européenne y compris dans les composantes spatiales de GMES et Galileo.

Par ailleurs, le Royaume-Uni établira également un nouveau centre international des innovations spatiales d'un montant de 40 millions de livres sterling à Harvard qui est au cœur des projets gouvernementaux pour appuyer le Centre spatial du Royaume-Uni. L'ISIC sera situé à l'installation de l'ESA et constituera le nœud central pour les activités spatiales britanniques.

L'ISIC sera un centre d'excellence pour exploiter les données provenant des satellites d'observation de la Terre, utiliser les données spatiales pour comprendre les changements climatiques et conseiller sur la sécurité des systèmes spatiaux et des services spatiaux.

Nous allons par ailleurs mettre en place une stratégie nationale des technologies spatiales pour être sûr que le secteur spatial britannique soit à la hauteur de ses attentes et répondre à son potentiel. Ensuite, nous allons créer un groupe d'experts de haut niveau pour évaluer les capacités spatiales émergentes et pour les refléter dans les politiques de sécurité nationale et de défense.

Par le biais de l'agence spatiale britannique, nous espérons coopérer avec nos collègues internationaux dans différents projets importants dans les années à venir. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur, pour cette déclaration. Je vais maintenant donner la parole au représentant d'EUTELSAT. Vous avez la parole.

**M. C. ROISSE** (EUTELSAT) : Merci, Monsieur le Président. Merci de me donner l'occasion de revenir sur un sujet que j'ai abordé lors de ma présentation de la semaine dernière, à savoir un problème très grave d'interférences constantes et dont il apparaît maintenant qu'elles sont délibérées et qui affectent des fréquences de l'organisation intergouvernementale EUTELSAT et qui sont utilisées à l'heure actuelle par l'opérateur satellitaire EUTELSAT SA dont les transmissions de certains programmes sont brouillées intentionnellement.

Depuis ma présentation, je tiens à indiquer qu'il y a eu examen par le Bureau du règlement des radiocommunications de l'UIT de cette affaire, et que vendredi dernier il y a eu une décision de prise pour laquelle il y a eu un communiqué de presse qui est paru et qui est disponible en salle ici, sur les tables, qui indique qu'après examen, le Bureau des radiocommunications de l'Union internationale des

télécommunications considère qu'il convient de demander de manière urgente aux autorités iraniennes d'interrompre les interférences délibérées qui interviennent continuellement sur les satellites d'EUTELSAT sur la base des preuves qui ont été données quant à l'origine de ces transmissions. Il est apparu clairement au représentant de ce Comité que la documentation technique était suffisamment complète et précise pour arriver à démontrer que ces brouillages viennent bien du territoire iranien.

En conséquence, je demande instamment aux autorités iraniennes, comme il est demandé également par l'Union internationale des télécommunications, de faire le nécessaire pour que cesse aussi vite que possible, immédiatement, cet état de fait qui est extrêmement préjudiciable, non seulement aux transmissions par satellites d'EUTELSAT et qui représentent une atteinte aux fréquences internationales de l'organisation internationale EUTELSAT, mais qui posent un problème grave sur les utilisations pacifiques des satellites dans la mesure où il s'agit, encore une fois, de brouillages délibérés.

On peut s'interroger sur le point de savoir quelles sont les différentes dispositions du Traité sur l'espace de 1967 qui doivent être relevées ou étudiées par rapport à ces violations. En tout cas, je demande instamment, au nom de mon organisation, que ces brouillages cessent au plus vite. On me fait valoir qu'aujourd'hui il est difficile d'avoir des informations de la part de Téhéran parce qu'il y a en ce moment les fêtes de nouvel an, le Norouz. Malheureusement, pour les interférences il n'y a pas de Norouz. Je le regrette. Je souhaite donc que cette situation s'interrompe aussi vite que possible. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le représentant d'EUTELSAT, pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour ? L'Iran.

**M. N. SHIRAZI** (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi de prendre la parole. J'interviens pour essayer de répondre aux interventions et aux commentaires d'EUTELSAT.

Ma délégation est déçue et nous regrettons cette intervention. Il y a eu déjà des discussions bilatérales en marge de la réunion et nous avons demandé de ne pas soulever cette question politisée en plénière du COPUOS, le COPUOS qui sert à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous pensons que ce type d'allégations adressées contre un États membres

remet en question l'esprit de coopération qui prévaut au sein du Comité.

Ma délégation estime également qu'une telle tentative est une tentative de politiser nos travaux ici au sein du Comité. Par ailleurs, vu que ces allégations ont une motivation politique et contraire à l'esprit de coopération entre les États membres et vont à l'encontre de l'esprit de consensus qui prévaut dans le Comité.

Nous estimons que présenter des allégations envers un États membres est contraire aux contributions positives que nous devons faire pendant nos travaux. En fait, nous estimons que la participation positive des entités disposant d'un statut permanent auprès du COPUOS était la principale raison qui nous a amenés à leur octroyer un tel statut au sein de notre Comité.

Les préoccupations soulevées par EUTELSAT ont déjà été communiquées à notre délégation par votre intermédiaire, et vous Monsieur le Président, vous menez vos travaux de façon impartiale et juste. Nous avons déjà mentionné ces préoccupations à notre capitale et nous avons espéré que le représentant d'EUTELSAT s'abstiendrait de faire ce type de déclaration politisée ici au sein du Comité. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Iran pour sa déclaration. Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour. La Chine, allez-y.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne suis pas sûr, je ne sais pas exactement au titre de quel point de l'ordre du jour EUTELSAT a fait cette déclaration. Est-ce que le secrétariat pourrait éclairer notre lanterne ? Une fois que nous saurons au titre de quel point il s'est exprimé, nous comprendrons mieux le sens de cette intervention. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine pour son intervention. La parole va maintenant au représentant de la France. Pardon, excusez-moi, ce n'est pas la France, c'est l'Allemagne. Excusez-moi, M. Hucteau. Le représentant de l'Allemagne a la parole. Allez-y, Monsieur.

**M. R. LUEDEKING** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à répondre très brièvement aux questions qui ont été soulevées.

Je pense que la question qui a été soulevée par EUTELSAT est une question tout à fait valable. C'est une question qui est très pertinente et qui est directement liée aux travaux de ce Sous-Comité. Je

tiens également à souligner que je n'ai pas très bien compris la réponse du représentant d'Iran qui a fait référence à une politisation de cette question.

Comme je l'ai dit, il y a une préoccupation, une inquiétude qui découle du fait qu'EUTELSAT a fait l'objet de brouillages qui émanent du territoire de la République islamique d'Iran, et c'est une question qui doit être examinée également dans le cadre des normes fondamentales régissant l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

À mon avis, Monsieur le Président, l'activité qui fait l'objet des préoccupations et des inquiétudes qui ont été exprimées par EUTELSAT semble violer certaines des dispositions fondamentales du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il serait bon d'examiner ce qui s'est réellement passé et de prendre cette préoccupation, cette inquiétude très au sérieux parce que cette inquiétude ou cette préoccupation préoccupe et touche aux dispositions fondamentales de l'Article I du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

C'est la raison pour laquelle au vu de ma délégation, il ne serait pas très judicieux de rejeter les questions qui ont été soulevées par EUTELSAT en disant tout simplement que cela n'a rien à voir avec les travaux de ce Sous-Comité. Au contraire, je pense que cela a trait aux questions fondamentales qui sont abordées et qui devraient être abordées par ce Sous-Comité. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de l'Allemagne. Merci pour votre déclaration, Monsieur. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour? Non. Nous avons donc terminé l'examen du point 4, "Débat général".

**État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace** (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: J'ai une délégation qui a demandé à prendre la parole au titre du point 5 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Avec votre permission, je vais rouvrir le point 5 de l'ordre du jour, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, pour écouter l'intervention de la République bolivarienne du Venezuela au titre du point 5. J'invite le représentant du Venezuela à prendre la parole. Allez-y, Monsieur.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]:

Merci, Monsieur le Président. C'est la première fois que je prends la parole officiellement, donc je tiens à vous féliciter pour votre élection au poste de Président de ce Sous-Comité juridique. C'est un plaisir que de vous voir diriger les travaux de cette réunion.

Nous tenons également à vous remercier d'avoir accepté de rouvrir l'examen du point 5 pour nous donner la parole. Nous serons très brefs, ne vous inquiétez pas, Monsieur le Président.

Pour ce qui est de l'état et de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, le point 5 de l'ordre du jour, ma délégation pense qu'il est nécessaire de continuer l'examen, la mise en jour et la modification de ces traités afin de renforcer les principes de base qui régissent les activités spatiales des États dans l'espace. Il convient en particulier de renforcer la coopération internationale, de mettre les techniques spatiales au service des populations, de leur en donner l'accès et de maintenir l'utilisation strictement pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Je vais vous donner un exemple que vous connaissez tous. L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique sont caractérisées par le principe d'utilisation pacifique de l'espace. Cependant, le Traité de 1967 a établi une distinction entre la Lune et les corps célestes d'une part, et l'espace extra-atmosphérique à proprement parler, d'autre part. L'article IV n'applique le principe de l'utilisation pacifique qu'au premier, à savoir il est interdit sur les corps célestes d'y installer des bases, des installations militaires, d'y procéder à des essais, quel que soit le type d'armes que l'on y teste, d'y réaliser des manœuvres militaires.

Pour ce qui est de l'espace extra-atmosphérique, l'obligation de l'utilisation pacifique de celui-ci n'est donc que partielle. Ainsi, au titre de l'article IV, en orbite terrestre, n'est interdit que le fait de placer des objets portant des armes nucléaires ou tout autre type d'armes de destruction massive. Par conséquent, on pourrait en conclure que le fait de placer un armement conventionnel en orbite géostationnaire n'est pas expressément interdit. Le régime juridique qui s'applique donc à l'espace extra-atmosphérique ne garantirait pas donc en tant que tel, ne permettrait pas d'éviter une militarisation, une course à l'armement dans l'espace extra-atmosphérique. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de prendre des mesures adaptées et efficaces pour éviter une militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Il est nécessaire également d'attacher une plus grande importance à des questions fondamentales comme les débris

spatiaux, la collision d'objets spatiaux avec des débris spatiaux et en particulier la collision d'objets spatiaux qui transportent à leur bord des sources d'énergie nucléaires ainsi que l'utilisation équitable et rationnelle de l'orbite géostationnaire entre autres.

Ma délégation est donc d'avis qu'il est nécessaire et indispensable de continuer de traiter de cette question au niveau de ce Sous-Comité. L'absence de définition ou le flou existant et l'absence de réglementation au titre des questions que je viens de mentionner font qu'il sera difficile à l'avenir de maintenir le caractère pacifique de l'espace extra-atmosphérique et ils deviendront au bout du compte, un obstacle aux activités spatiales des États dans l'espace extra-atmosphérique.

En guise de conclusion, permettez-moi, Monsieur le Président, de faire une mention toute particulière de la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Cet espace extra-atmosphérique, de l'avis de ma délégation, cette question doit continuer d'être examinée et devra à nouveau être abordée par le Sous-Comité scientifique et technique.

J'espère ne pas avoir été trop long, Monsieur le Président. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Venezuela. Merci, Monsieur pour votre déclaration. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? L'Allemagne. Allez-y, Monsieur.

**Débat général** (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

**M. R. LUEDEKING** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, merci beaucoup. Avec votre indulgence, personne n'a demandé la parole au titre de ce point de l'ordre du jour, par conséquent, je tiens à revenir au débat précédent sur les satellites EUTELSAT et la question du brouillage de ces satellites. Vous avez interrompu le débat sur la question et je me demande comment vous envisagez de traiter la question.

Comme je l'ai dit, une préoccupation a été exprimée [...]

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Excusez-moi, Monsieur. Messieurs les représentants de la Chine et de l'Iran, vous avez quelque chose à dire, M. le représentant de la Chine ?

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Motion d'ordre, Monsieur le Président. Il me semble que nous avons clôt le débat au titre du

point 4 de l'ordre du jour, "Débat général". Si vous permettez à quelqu'un de rouvrir ce débat, dans ce cas-là on peut rouvrir ce thème de l'ordre du jour et donner la possibilité à certaines délégations de s'expliquer, mais je pense que nous en étions au point 5. Je pense que nous avons donné la parole au Venezuela pour s'exprimer au titre du point 5. Donc s'il y a des interventions au titre du point 5, d'accord, mais je pense que pour ce qui est du point 4, le débat est clôt. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je remercie le représentant de la Chine. Avec votre permission, je vais donc procéder à la clôture du point 4 et du point 5. Nous allons maintenant passer au point 8. Il m'est très difficile de prendre une décision. Le point 4, nous l'avons clôt, nous l'avons rouvert pour donner la parole au Venezuela au titre de ce point de l'ordre du jour. Je ne sais pas si vous voulez, le secrétariat, intervenir. Pardon, l'Allemagne. Allez-y.

**M. R. LUEDEKING** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Écoutez, je n'ai pas l'intention de faire un exposé, de faire une déclaration. Je veux juste vous poser une question. Nous examinons le point 5, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Tout à l'heure, j'avais exprimé une préoccupation qui porte sur des dispositions fondamentales de certains des traités relatifs à l'espace.

Je ne vais pas faire un exposé de longue durée mais je voudrais quand même finir de vous poser la question que je vous avais posée, parce que nous avons clôt le débat sans qu'il y ait une possibilité de suivi, et nous en sommes je crois au point 5. Je pense donc que le point 5 qui porte sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace est tout à fait pertinent.

Comme je l'ai dit, une préoccupation a été exprimée, une inquiétude a été exprimée. Il y a eu un échange assez bref et je me demandais, c'est la question que je vous avais posée, Monsieur le Président, ou que je voulais en tout cas finir de vous poser, comment vous envisagez de traiter la préoccupation, l'inquiétude qui a été exprimée par le représentant d'EUTELSAT ? Et, pour justement tendre des ponts et expliquer pourquoi c'est lié au point 5, si on bloque le fonctionnement de certains satellites et on empêche, si on fait du brouillage, on limite le droit à l'utilisation de ces satellites. Donc ceci est tout à fait pertinent pour ce qui est de l'Article I.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : S'il vous plaît, M. le représentant de l'Allemagne. Oui, vous voulez poser une question mais excusez-moi, je me dois de vous interrompre,

vous commencez à faire une déclaration et maintenant il y a le représentant de la Chine qui demande la parole et autre motion d'ordre, s'il vous plaît, une petite seconde. Je pense que le débat est clôt. Nous avons déjà parlé du point 4 et du point 5, le point 5 nous l'avions déjà clôt. Nous l'avions rouvert uniquement pour le Venezuela. C'est la raison pour laquelle je vous propose de passer au point 8 de l'ordre du jour. Non, merci, l'Iran, merci beaucoup, merci à la Chine également.

**Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace** (point 8 de l'ordre du jour) *(suite)*

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Je pense qu'avec votre permission nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour. Si vous avez des déclarations à faire au titre du point 8 de l'ordre du jour, je vous encourage à prendre la parole. Si je donne la parole à l'Allemagne, dans ce cas-là l'Iran va embrayer, et ensuite la Chine.

**M. R. LUEDEKING** (Allemagne) *[interprétation de l'anglais]* : Je veux juste une réponse à ma question.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Écoutez, nous sommes saisis tous les jours d'un journal. Je pense que nous examinons tous les thèmes de l'ordre du jour. Il y a des groupes de travail. Je pense qu'il y a suffisamment de temps pour donner la possibilité à toutes les délégations de s'exprimer.

Mesdames et Messieurs, je voudrais continuer et, je l'espère, conclure l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

Il n'y a pas de demande de parole au titre de ce point. Excusez-moi, il y a une demande de parole. Le représentant du Venezuela a demandé la parole au titre de ce point de l'ordre du jour. M. le représentant du Venezuela, vous avez la parole.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. Merci de m'avoir donné la parole.

Monsieur le Président, la République bolivarienne du Venezuela reconnaît l'importance qu'il y a à utiliser des sources d'énergie nucléaires pour garantir la viabilité de certaines missions interplanétaires. Cependant, nous considérons qu'il est inadmissible d'utiliser ces sources d'énergie dans les orbites terrestres étant donné que toute activité menée à bien dans l'espace extra-atmosphérique doit être régie par les principes de protection de la vie et de l'environnement.

Les recherches associées à l'optimisation de l'utilisation d'autres possibilités de génération de cette même énergie doivent être approfondies. Il faudrait également envisager d'utiliser des sources d'énergie plus sûres et qui ont fait leurs preuves.

La délégation vénézuélienne, dans le profond respect des normes internationales, tient à indiquer que la réglementation liée à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires [...].

Monsieur le Président, s'il vous plaît, nous sommes en train de procéder à une déclaration. Je comprends très bien qu'il y ait un débat qui fait rage dans la salle, mais s'il vous plaît, donnez-moi au moins la possibilité de faire ma déclaration, après vous pourrez débattre, si vous le voulez.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie. Vous voulez continuer, Monsieur ?

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) *[interprétation de l'espagnol]* : Bien sûr, Monsieur le Président, que je veux continuer.

La délégation vénézuélienne, dans le plein respect des normes internationales, tient à indiquer que la réglementation liée à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique est quelque chose qui incombe strictement aux États, quel que soit leur degré de développement social, économique, scientifique et technique, et incombe de manière plus générale à l'humanité dans son ensemble.

Nous tenons à insister, à mettre en exergue la responsabilité internationale des gouvernements dans les activités nationales qui supposent l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, des activités qui sont réalisées par des organismes gouvernementaux ou des entités non gouvernementales, et que celles-ci doivent être mises au service des populations.

En outre, et là je vais me référer au Cadre de sûreté relatif à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique qui a été adopté par le Comité lors de sa cinquante-deuxième session, ma délégation est d'avis qu'il faut continuer d'étudier ce cadre de sûreté. L'analyse de ce cadre au niveau du Sous-Comité juridique afin de créer des normes juridiquement contraignantes à cet égard, est très importante vu l'importance de cette question. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il sera nécessaire de promouvoir la révision et la mise à jour des principes existants et contribuer à la deuxième phase de codification et de création de normes juridiques internationales.

C'est pour ces raisons, Monsieur le Président, que ma délégation est d'avis qu'il est

fondamental de renforcer la coopération et l'interaction existant entre le Sous-Comité scientifique et technique afin de promouvoir la réglementation à l'international en la matière. Pas seulement d'ailleurs sur cette question, également sur d'autres questions qui sont tout aussi importantes, comme par exemple la question des débris spatiaux.

Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour faire référence, ponctuellement ce coup-ci, à la question des débris spatiaux. La délégation de la République bolivarienne du Venezuela se félicite de l'adoption des Lignes directrices pour la réduction des débris spatiaux. Nous pensons que c'est un progrès de taille. Son adoption par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/17 est digne de mention. Nous nous félicitons également de l'information qui a été communiquée par l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Myanmar, la Pologne et la Thaïlande, pour ce qui est de cette question, tel que cela figure dans le document A/AC.105/951.

Ceci étant dit, nous tenons à regretter l'absence d'informations, ou le manque d'informations de la part des États qui depuis des décennies produisent, contribuent à la production de débris spatiaux, y compris des débris qui émanent de plateformes qui utilisent des sources d'énergie nucléaires. Ma délégation est d'avis qu'il faut continuer d'améliorer, de perfectionner le guide existant en matière de réduction des débris spatiaux. En effet, dans ce guide, il n'y a pas d'obligation claire et cette absence est un bouclier qui est utilisé par les pays qui traditionnellement utilisent l'espace sans restriction, sans contrôle, et qui dans certains cas l'ont utilisé à l'encontre de la vie et de l'environnement. Ce sont ces mêmes pays qui exigent davantage de restrictions, davantage de contrôles pour d'autres pays qui dans leur droit tout à fait légitime aspirent à l'utilisation de ces technologies comme mécanisme de renforcement des conditions de vie de leur population.

C'est dans cet esprit que la délégation du Venezuela insiste pour que la coopération entre les deux Sous-Comités, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, se renforce afin de promouvoir l'élaboration de normes internationales juridiquement contraignantes, étant donné l'impact et l'incidence que ces activités peuvent avoir et la relation qu'elles entretiennent avec l'activité et la vie sur notre planète, étant donné que l'une des principales responsabilités, je vous le rappelle, des Nations Unies dans le domaine juridique, c'est quand même de promouvoir le développement progressif du droit international, sa réglementation et, dans ce cas précis, pour ce qui est de l'environnement spatial.

Enfin, pleine d'optimisme, ma délégation encourage les États à se centrer sur les questions fondamentales qui aujourd'hui sont un danger pour les activités spatiales afin de créer, de mettre à jour et de modifier la législation spatiale internationale existante. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Venezuela. Merci pour votre déclaration, Monsieur. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Fédération de Russie. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. V. Y. TITUSHKIN** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. D'emblée, nous voudrions dire que les activités spatiales avec le recours aux sources d'énergie nucléaires sont tout à fait légitimes car cela est sanctionné par le droit international en vigueur avant tous les traités concernant l'espace ainsi que par les principes concernant l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et les Principes relatifs à l'utilisation de ces sources d'énergie nucléaires.

À cet égard, nous estimons que la révision d'un des documents essentiels du droit spatial international ne répond pas aux intérêts de nous tous et ne répond pas à nos intérêts concernant l'utilisation pacifique de l'espace et cela ne permettra pas non plus de mettre en place de nouvelles technologies plus efficaces dans ce domaine. Cela ne permettra pas non plus de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Les Principes liés à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace ont prouvé leur efficacité et préservent leur utilité, leur importance. Nous ne voyons pas pourquoi on pose la question de leur révision. Pour ne rien dire de l'élaboration d'un nouveau document qui aurait un caractère juridiquement contraignant. Ceci est d'autant plus évident à la lumière du travail réalisé par les experts du Sous-Comité juridique et le travail réalisé également par les experts de l'Agence atomique.

Le résultat de ces activités a été l'adoption des Principes relatifs à l'utilisation sûre des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Là, on reprend l'expérience la plus récente en la matière, en matière d'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace pour garantir le niveau de sécurité et de sûreté le plus élevé. Ce cadre de sûreté constitue la base nécessaire pour la réglementation des activités spatiales des États ayant recours aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace et garantit le développement des technologies spatiales futures. Ces documents contiennent toutes les spécifications nécessaires pour garantir la sécurité des lancements et

l'exploitation sur orbite des engins spatiaux contenant des sources d'énergie nucléaires, tout en tenant compte de tous les risques liés aux débris spatiaux.

Il est clair que les États mettant en place des programmes spatiaux avec l'utilisation des sources d'énergie nucléaires ont créé une base technologique solide. Ces États ont mis en place toutes les mesures nationales pour garantir la sécurité de ces vols.

La Fédération de Russie, à l'instar des autres États, est convaincue que les sources d'énergie nucléaires dans l'espace jouent un rôle essentiel pour l'exploration de l'espace extra-atmosphérique y compris dans le cadre du programme spatial national de la Fédération de Russie. Pour une partie importante des missions spatiales ces sources d'énergie nucléaires sont une des seules sources possibles d'énergie. Si on se lance sur la voie des limitations ou des interdictions dans ce domaine, cela remettra en question et en danger tout un ensemble de projets novateurs en matière de recherche et de développement, projets qui ont un effet direct sur le développement des sciences spatiales, et cela ne répond nullement aux intérêts liés à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et cela ne répond pas non plus aux intérêts liés à la coopération internationale dans ce domaine important. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Merci, Monsieur, pour votre déclaration. Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant faire une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour. La République de Corée, pardon, excusez-moi. La parole va au représentant de la République de Corée. Allez-y, Monsieur.

**M. Y.-j. JUNG** (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Comme nous l'avons dit au cours des sessions précédentes, une coopération internationale à différents niveaux pour renforcer la sécurité technique liée à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires est indispensable. À cet égard, ma délégation appuie l'adoption du Cadre de sécurité pour les applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace à la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République de Corée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite intervenir sur ce point ? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons terminé l'examen du point 8, "Examen et révision

éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

**Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles** (point 9 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, nous allons poursuivre et, je l'espère, terminer l'examen du point 9 de l'ordre du jour, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles". Je n'ai pas d'orateur sur ma liste. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir ? L'Algérie, vous avez la parole.

**M. A. LOUNI** (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais, dans le cadre de ce projet de protocole sur les biens spatiaux, réitérer un des points que j'ai abordé dans la déclaration de mardi dernier à propos de la nécessité d'octroyer le caractère de service public aux systèmes satellitaires des pays en développement. Il est en effet important de préserver de tels outils au profit des pays en développement.

D'un autre côté, il faut également préserver les intérêts des créanciers dans le cadre de ces garanties. Donc, il s'agira de trouver un compromis qui puisse préserver les intérêts des pays en développement d'un côté et ceux des créanciers éventuels d'un autre. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Algérie pour cette intervention. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc terminé l'examen du point 9 de l'ordre du jour, "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles".

**Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique** (point 13 de l'ordre du jour)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, je voudrais



maintenant poursuivre l'examen du point 13 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique".

Je n'ai pas non plus d'orateur sur ma liste. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir à ce stade ? La Fédération de Russie.

**M. V. Y. TITUSHKIN** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, l'année prochaine nous allons célébrer deux occasions importantes, les 50 ans depuis le premier vol dans l'espace, le 12 avril 1961, et 50 ans depuis la création du Comité des Nations Unies concernant l'espace.

Comme nous le savons, nous menons déjà un travail préparatoire pour célébrer comme il se doit le 50<sup>e</sup> anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, nous voudrions inviter les délégations à réfléchir sur la proposition suivante. Puisque, de façon traditionnelle, les sessions du Sous-Comité juridique se passent fin mars/début avril, c'est justement l'occasion rêvée pour organiser, dans le cadre du Sous-Comité juridique, plusieurs manifestations liées au 50<sup>e</sup> anniversaire du vol du premier homme dans l'espace.

La Fédération de Russie a une proposition concrète pour ce que l'on pourrait faire, notamment pour ce qui est de l'information. Nous pourrions proposer d'organiser une exposition consacrée au premier vol dans l'espace et nous invitons tous les États intéressés à participer à cette exposition.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est utile de profiter de cette occasion et inviter aux sessions du Sous-Comité juridique tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont apporté une contribution majeure au développement du droit spatial international. Ce type d'expert éminent existe un peu partout dans le monde et il serait normal qu'on les invite à la session consacrée au 50<sup>e</sup> anniversaire du Comité.

Nous pensons que ce 50<sup>e</sup> anniversaire serait l'occasion rêvée d'entendre ces personnes qui ont apporté une contribution active au droit spatial et nous travaillons toujours sur la base des documents qu'ils ont élaborés.

Ce sera également une occasion rêvée pour échanger des opinions concernant le présent et le développement futur du droit spatial. Et ce sera également une bonne occasion pour rappeler à l'opinion publique le travail important mené dans le cadre du Sous-Comité juridique. J'invite une fois de

plus toutes les délégations à réfléchir sur la façon dont nous pourrions marquer dignement ce 50<sup>e</sup> anniversaire. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie pour ses commentaires. Une autre délégation qui souhaite intervenir sur ce point ? Cela ne semble pas être le cas. S'il n'y a plus d'autres interventions sur ce point 13 de l'ordre du jour, puis-je considérer qu'ils souhaitent examiner en 2011 les points mentionnés au paragraphe premier du document CRP.17 ?

La République tchèque, vous avez la parole.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que j'ai bien compris, Monsieur le Président ? Vous souhaitez mettre un terme aux débats concernant les points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session ? Pas encore ? Nous aurons encore l'occasion d'intervenir au titre du point 13 ? Est-ce que c'est bien cela ?

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Oui, vous pourrez revenir sur le point 13 de l'ordre du jour demain si vous avez d'autres propositions à nous faire.

Puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite inviter l'Institut international du droit spatial et le Centre européen du droit spatial à organiser un colloque à sa prochaine session ?

Mesdames et Messieurs, pour ce qui est du point 13 de l'ordre du jour, la République de Corée et la Chine souhaitent également intervenir. Je donne la parole à la Corée qui interviendra au titre du point 13 de l'ordre du jour. Merci.

**M. W.-h. PARK** (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai levé la main parce qu'il y a une petite confusion. Vous nous avez dit, Monsieur le Président, que nous avions décidé d'inviter l'IISL et l'ECSL à organiser notre colloque l'année prochaine. Pour ce qui est de cette question, puisque personne n'a appuyé votre proposition, j'ai pris la parole pour dire que nous devons demander officiellement à ces deux instituts d'organiser un colloque l'année prochaine. Est-ce que nous en sommes encore au point 13 ?

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de la Corée. Je donne la parole au représentant de la Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je reprends à mon compte l'intervention de la Corée. Nous aussi, nous voudrions demander à l'IISL et à l'ECSL d'organiser un colloque. Nous voudrions

peut-être en savoir plus. Quel est le thème de ce colloque ou le contexte de ce colloque ? Cela nous permettrait peut-être de mieux nous préparer. Donc, ne pas dire simplement un colloque mais de dire un colloque sur telle ou telle question. Peut-être que nous pourrions nous tourner vers les organisateurs de ce colloque pour qu'ils nous en disent plus, qu'ils nous donnent plus d'informations sur ce colloque envisagé.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Secrétariat, vous pourriez nous en dire plus ? Avez-vous plus de renseignements concernant ce colloque l'année prochaine ?

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Oui. D'abord, je voudrais répondre à la question de la Corée. Nous préparons le programme de travail pour 2011 et le colloque fait partie de l'ordre du jour. C'est pourquoi nous parlons de ce colloque dans le contexte de l'ordre du jour pour l'année prochaine.

Pour ce qui est de l'intervention de la Chine, jusqu'à présent la pratique est que l'IISL et l'ECSL sont invités à organiser un colloque et c'est eux qui choisissent le thème de leur colloque. C'était en tout cas la pratique habituelle.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie pour ces explications. L'Arabie saoudite.

**M. M. A. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Moi je suis d'accord avec ce colloque, mais lorsqu'on nous a demandé, il serait bon peut-être que le sujet soit présenté en novembre pour que nous puissions y réfléchir et que cela soit fait dans une langue de l'Organisation des Nations Unies. Parce que sinon quelqu'un va venir, va nous faire un cours magistral, ou alors comme à l'église, on va nous faire un discours, un sermon. Donc je pense qu'il serait préférable d'avoir le thème à l'avance pour que nous puissions y réfléchir et que le colloque soit dans une langue de l'Organisation des Nations Unies.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de l'Arabie saoudite. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir ?

Pour ce qui est de la question posée par la Chine, l'Arabie saoudite, puis-je me tourner vers le représentant de l'ECSL et l'IISL, pour nous présenter l'information concernant ce colloque pour que cela puisse être distribué à tous les membres du Comité ? Pr Kerrest.

**M. A. KERREST** (ECSL) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne suis que le vice-président de l'ECSL mais je peux quand même répondre.

Comme le secrétaire nous l'a dit, le thème du colloque est décidé par l'IISL et l'ECSL. Nous pouvons, bien sûr, prendre note de la proposition de l'Arabie saoudite de vous communiquer rapidement le sujet, mais je ne peux pas vous le dire maintenant. Je ne peux pas vous donner maintenant, au pied levé, le thème du colloque l'année prochaine. Nous essaierons de vous le communiquer rapidement pour que vous puissiez réfléchir et pour que ce colloque soit le plus constructif possible. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci M. Kerrest pour ces explications. D'autres commentaires. La Chine.

**M. Y. XU** (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous remercions l'information fournie par le Pr Kerrest. Nous allons obtenir des informations concernant ce colloque à temps.

Nous pourrions demander à l'IISL et l'ECSL d'organiser un colloque à la cinquantième session du Comité. Mais nous nous réservons le droit de revenir sur cette question à la prochaine session du Comité. Nous pourrions revenir sur cette question au mois de juin concernant le thème du colloque qui sera présenté à la cinquantième session du Sous-Comité juridique.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres commentaires ? Venezuela.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref, Monsieur le Président. Nous tenons tout simplement à nous faire l'écho de ce qui a été dit par le représentant de la Chine. Je pense que cette pratique n'est pas la plus judicieuse. Il faudrait savoir à l'avance quel sera le thème du colloque, quelles seront les questions qui seront abordées. C'est tout. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant du Venezuela. La République tchèque.

**M. V. KOPAL** (République tchèque - IISL) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je représente la République tchèque mais je dois vous dire que je suis vice-président de l'IISL. Donc là j'interviens, si vous le permettez, en tant que vice-président de l'IISL.

Le secrétaire du Sous-Comité nous a informés, à juste titre de la pratique habituelle. En général, on laisse le choix aux organisateurs du colloque, l'IISL et l'ECSL, de choisir le sujet du colloque et bien sûr d'informer, le moment venu, le Sous-Comité juridique. Je ne sais pas quel était le

résultat du conseil des gouverneurs de l'IISL, réunion qui a eu lieu le week-end dernier, mais je ne pense pas que cette question ait été réglée. Je vous demanderai de faire preuve de patience.

On vous présentera le thème du prochain colloque, certes, et nous le présenterons au plus tôt, mais peut-être un peu plus tard dans l'année. Non seulement nous devons choisir un thème, mais nous devons également inviter les présentateurs. Nous avons besoin de leur approbation et cela prend un certain temps. Il ne s'agit pas simplement de choisir un thème pour le colloque. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Kopal, pour cette explication intervenant en votre qualité de vice-président de l'IISL. D'autres commentaires ? Nous pourrions revenir sur cette question demain. Nous pourrions reprendre le débat demain et prendre une décision, le cas échéant. Je vais donner la parole au secrétariat qui souhaite apporter quelques explications.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous renvoie au CRP.17. Le secrétariat a expliqué les questions liées au colloque. Demain lorsque cette question sera de nouveau abordée, le Sous-Comité pourra approuver l'ordre du jour pour sa session de 2011 et le Sous-Comité, bien entendu, approuvera également l'organisation du colloque IISL/ECSL, voir si on utilise la pratique habituelle ou si vous voulez vous mettre d'accord sur le thème de ce colloque. Ensuite, on pourra revenir sur les différentes questions mentionnées dans le CRP.17, les différentes propositions qui sont maintenues dans le document CRP.17. Il s'agit de propositions de nouveaux points à inclure à l'ordre du jour. Cela devra être réexaminé demain lorsque vous allez revenir sur le point 13 de l'ordre du jour.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci. D'autres commentaires ? Nous allons poursuivre et, je l'espère, terminer l'examen du point 13, "Propositions au Comité des

utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique", demain matin.

Mesdames et Messieurs, je vais bientôt lever la plénière pour que le groupe de travail chargé de l'examen du point 12 de l'ordre du jour puisse tenir sa cinquième séance sous la présidence de Mme Irmgard Marboe de l'Autriche.

Avant de ce faire, je voudrais vous rappeler notre programme de travail pour demain matin. Nous allons nous retrouver à 10 heures et nous allons poursuivre et, je l'espère, terminer l'examen du point 13 de l'ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquantième session du Sous-Comité juridique". Si la documentation existe dans toutes les langues, les groupes de travail sur les points 5 et 7 a) se réuniront pour adopter leur rapport respectif.

Ensuite, en plénière, nous allons terminer l'examen du point 5, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", et du point 7 a), "Définition et délimitation de l'espace", afin d'adopter les rapports des groupes de travail chargés des points 5 et 7 a).

S'il nous reste du temps et si la documentation est disponible dans toutes les langues, nous allons passer à l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique.

Avez-vous des questions ou des commentaires ? Non, il n'y a pas de commentaires concernant ce programme. Très bien. Dans ce cas-là je vais demander à Mme Marboe de bien vouloir présider la cinquième séance du groupe de travail chargé d'examiner le point 12 de l'ordre du jour.

La séance est levée. Nous allons nous retrouver à 10 heures demain matin. Merci.

*La séance est levée à 16 h 30.*